Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_039-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION : 12/05/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (14) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

ABSENT (1) : Franck MISUK, donne pouvoir à Pascal LEMESLE

Secrétaire de Séance : Jacqueline DRONIOU

ÉLECTION D'UN CORRESPONDANT « DÉFENSE »
Délibération 2026_039

Le correspondant défense est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.
Monsieur Le Maire propose Didier REMOISSONNET comme correspondant « défense ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE Monsieur Didier REMOISSONNET comme correspondant « défense » pour la Commune de Plougrescant,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

La Secrétaire de séance,
Jacqueline DRONIOU.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)